

L’unité linguistique « Trop » en français : Grammaticalisation et pragmatisation.

AMIDOU SANOGO,

**UFR Langues, Littératures et
Civilisations**

**Département de Lettres Modernes,
Université Félix Houphouët-Boigny
de Cocody-Abidjan, Côte d’Ivoire**

sanogo.amidou@univ-fhb.edu.ci

Résumé :

L’adverbe français désigne une catégorie de mots correspondant à des propriétés syntactico-sémantiques. Sa typologie, suivant le critère sémantique dans la grammaire traditionnelle, ne va pas sans poser le problème d’une isomorphie stricte entre les emplois en syntaxe et la signification dans le contexte. Nous prenons, à titre d’exemple, l’adverbe de quantité « *trop* » qui, par-delà les propriétés syntactico-sémantiques, peut servir dans un but actionnel du langage. Cette étude vise à montrer les emplois de l’unité « *trop* » et ses significations tant du point de vue du contexte linguistique qu’au niveau de la réalité extralinguistique. La réalisation de cet objectif passe par la problématique des emplois du quantitatif « *trop* » et de leurs implications selon la situation d’énonciation. L’on dispose d’une théorie de l’action par le langage qui permet de décrire les occurrences de l’unité « *trop* » et d’en donner les valeurs pragmatiques.

**Mots-Clés : Adverbe « Trop », quantitatif, signification, extralinguistique,
valeurs pragmatiques.**

Abstract:

The adverb in French is a category loaded with syntactic and semantic features. According to traditional grammar, the typology of the adverb displays some issues concerning the exact isomorphism between the syntactic construction and the contextual meaning. For instance, the adverb of quantity - *trop* - beyond its syntactic and semantic properties, can express an action. This paper aims to show the uses of the unit “*trop*” and its meanings at the linguistic as well as extralinguistic levels. Reaching this objective presupposes analyzing the problem the uses of the unit of quantity *trop* and their semantic correlates in different contexts. We will be using a theory of *action through language* that helps to describe the occurrences of the unit “*trop*”, and provide its pragmatic values as well.

Keywords : Adverb “*trop*”, quantitative, meaning, extralinguistic, pragmatic values.

Introduction

Cette étude de l’adverbe de quantité « *trop* » s’inscrit dans la perspective théorique d’O. Ducrot (1995 : 605) selon qui l’adverbe « *qualifie l’énonciation dans laquelle l’énoncé est apparu* » au-delà de la phrase et des relations inter phrasiques (cas de certains connecteurs). Et par-delà l’énonciation, l’étude vise à décrire l’enjeu actionnel du langage, en l’occurrence l’action psychologique du sujet parlant exercée par l’adverbe dans le discours d’une part, et son influence sur la réalité extralinguistique, d’autre part. La réalisation de cet objectif passe par la problématique des sens possibles du quantitatif « *trop* » et de leurs implications selon le contexte. Ces préoccupations reposent sur l’hypothèse que tout acte de parole a pour but d’agir sur la réalité de l’acte de communication.

Pour la vérifier, nous convoquons une théorie de l'action par le langage, à savoir la pragmatique.

L'étude consiste à décrire les occurrences de l'unité « trop » et à en donner les propriétés grammaticales et les valeurs pragmatiques.

I. Le processus de grammaticalisation de l'adverbe « trop »

La grammaticalisation d'un mot est un processus de transformations en un marqueur d'opération linguistique, d'une trace de construction de la classe d'occurrences qualitatives sur la notion. Ainsi la grammaticalisation de « trop » en tant qu'adverbe obéit à une évolution à travers ses emplois dans la langue.

1. Aperçu diachronique du substantif « trop »

L'étymon d'abord francique *thorp* a pu signifier « village » (cf. *Dorf* en allemand et *dorp* en néerlandais) ; ensuite, par métathèse, on obtient *throp* qui prend, par synecdoque, le sens d'« ensemble des habitants d'un village » puis, par génération, *troppus* du latin médiéval désigne « un troupeau, une troupe » (Bambeck :1959, p. 76)¹ et enfin, le « groupe ». Ce nominatif a pu désigner ainsi par métaphore « l'excès de toute chose » :

- « Le trop d'affection qu'il avait pour elle. »,

Comme le montre si bien cet exemple, *trop* est un substantif actualisé par l'article « le » et doté de l'expansion « affection qu'il avait pour elle » relié par la préposition « de ». Dans une approche structurale, on peut en faire une tête de syntagme.

2. La grammaticalisation de « Trop »

La grammaticalisation d'un mot est un processus de transformations en un marqueur d'opération linguistique, d'une trace de construction de la classe d'occurrences qualitative sur la notion. Ce nominatif a pu désigner ainsi par métaphore « l'excès de toute chose » :

¹ D'où le lat. médiév. *troppus* « troupeau » dans: cum gregim ovium et *troppo* jumentorum.
In Bambeck 1959, p. 76

- *Le trop d'affection qu'il avait pour elle*

Comme le montre si bien cet exemple, « **trop** » est un substantif actualisé par l'article « **le** » et expansé par le SN « affection qu'il avait pour elle» au moyen de la préposition « **de** ». Dans une approche structurale, « trop » revêt ainsi les propriétés du nom, tête de syntagme. Ainsi, à partir du substantif *troppus*, la grammaticalisation s'opère par reclassification dans la catégorie des marqueurs d'opération de quantification incidents d'abord au verbe puis à l'adjectif et à l'adverbe.

Le lexème « trop » revêt divers emplois avec des nuances d'expression de l'excès, de la démesure, qui en font un marqueur grammatical.

i. Fonctions traditionnelles

D'une manière générale et comme son nom l'indique, l'adverbe a tout d'abord pour fonction de compléter, en quelque manière, le sens d'un verbe. Ainsi, dans « *tu bavardes trop* », il est évident que l'adverbe « *trop* » modifie le sens du verbe « *bavardes* » dans l'interprétation où il exprime une exagération dans l'accomplissement d'un procès. Aussi est-il convenable de dire que l'adverbe, en tant que marqueur quantitatif, donc grammatical, se rapporte au verbe pour en modifier le sens. L'adverbe « trop » peut également modifier un adjectif, ou encore, un autre adverbe dans l'expression de l'excès :

- *Les éléphants sont trop souvent décevants.*

Ici, l'adverbe « *trop* » complète l'adverbe « *souvent* » qui modifie l'adjectif « *décevants* » pour exprimer une échelle de fréquence.

A cette propriété connue des grammaires traditionnelles, s'ajoutent d'autres en fonction de la place que tient « trop » dans la phrase et en liaison avec d'autres unités linguistiques, notamment certaines adpositions.

ii. « trop » déterminant : trop de... ; en... trop

Cette valeur est observable dans les structures « trop de », « en... trop » où l'unité « trop » est employée en collocation² avec la préposition « de » et avec le

² L'histoire du concept de collocation a été fortement marquée par l'école du contextualisme britannique. Le

pronome adverbial « en ». La valeur déterminative en préposition nominale peut être rendue par :

- *Je connais trop / beaucoup/ peu d'étudiants*

où « trop » signifie une quantité excessive. Ainsi, le morphème « trop » équivaut aux déterminants adverbiaux *beaucoup* et *peu*. A ce sujet, Maurice Gross (1977 :28) dit que les formes Dét (essentiellement des D adv, D nom et D adj), employées avec un nom sont « classées comme déterminants»³. Il apparaît alors que, dans certains contextes, des adverbes sont clairement déterminatifs. Ainsi, « trop de » précède et détermine le substantif « étudiants » dans le SN « trop d'étudiants ».

Dans une telle configuration, il ne convient pas de voir en « trop » un modifieur de verbe mais plutôt, un quantifieur accompagnant le nom en conjointement avec la préposition « de ». L'unité « trop » doit nécessairement s'analyser avec ce mot de liaison pour former le composé « trop de ».

Par ailleurs, dans la forme discontinue « en ...trop », l'emploi de la forme déterminative de « Trop » avec le morphème « en » apparaît nettement. L'unité « en » résulte de la pronominalisation du SP (de + SN) en l'occurrence « de + étudiants ». Ainsi, « trop » est en circumposition verbale avec l'adverbial « en » dans les énoncés ci-dessous :

- *J'en connais trop/ beaucoup/ peu.*

Mais cette corrélation avec « en » ne se justifie pas toujours grammaticalement. En effet, le SN de la réécriture syntagmatique de « en » (de + SN) peut être référentiellement indéterminé. Tel est le cas avec les expressions « *C'en est trop* », « *en faire trop* », etc. Dès lors, l'absence de toute interprétation référentielle de « en » en fait un explétif dans ces structures qui l'impliquent. Il

créateur du terme de collocation est John Rupert Firth, qui l'a employé pour désigner des cooccurrences de mots.

³ Gross (M.), *Grammaire transformationnelle du français, syntaxe du nom*, Paris, Larousse université, 1977, p.28

s'en suit que certaines réalisations de la structure **En + V+ Trop** sont figées dans la langue.

Cette analyse n'autorise pas, cependant, à confirmer la propriété déterminative de « trop » si l'on fait le parallèle avec les structures comme « *en faire trop* » et « *en dire long* » qui entretiennent un rapport paradigmique. En effet, dans la structure *EN + V + X*, « *trop* » et « *long* » ont la même position structurelle. On admet, dans la théorie distributionnelle avec la règle de la commutabilité, que ces deux morphèmes appartiennent au même paradigme et, partant, relèvent d'un même grammème ou classe grammaticale. Dès lors, « *trop* » s'analyse comme adverbe au même titre que « *long* », adjectif qui s'adverbialise dans « *en dire long* », expression abrégée de « *en dire longuement* ». On émet donc l'hypothèse que seul le fonctionnement de la particule « *en* » permet de trancher sur la question.

Au cas où, l'unité « *en* » serait effectivement mis pour *De + SN*, avec *SN* repérable dans le contexte, on aurait un pronom adverbial. Dans le cas contraire où l'adverbial « *en* » n'aurait pas d'antécédent ni de référent dans l'extralinguistique, on y verrait un explétif. Ces éventualités décident la catégorisation de l'unité « *trop* ».

En effet, dans le premier cas, « *trop* » peut être considéré comme un déterminant quantitatif en collocation avec « *en* » pronominal; dans le second cas, où « *en* » est indéterminé, « *trop* » est adverbe de quantité et modifie le sens du verbe auquel il se rapporte.

Aussi l'hypothèse que le fonctionnement du monosyllabique « *en* » gouverne la catégorisation de « *trop* » dans leur corrélation se confirme-t-elle et permet-elle de dire que la nature de « *trop* » varie avec le repérage de « *en* » qui peut être anaphorique ou pas.

iii. « *Trop* » épithète liée : ...de trop ; ...en trop ; ...de trop pour.

Le morphème « *trop* » s'emploie postposé aux monosyllabes « *de* » et « *en* ». Il est alors complément de ces prépositions (de / en) dans les énoncés :

- *La vérité qu'on dit de trop est rebutante ;*
- *vous avez reçu dix francs en trop ;*
- *Trois kilos de sucre (ne) sont (pas) de trop pour le gâteau que je veux faire ;*

Dans ces emplois, « de trop/ en trop » exprime la mesure de l'excès incident, d'une part, au sujet du verbe et, d'autre part, au SN complément.

a) « Trop », mesure de l'excès incident au sujet du verbe

Soit l'énoncé :

- *La vérité qu'on dit de trop/de grave/de sérieux/ de méchant est rebutante*

Le grammème « **Trop** » a la même distribution que les adjectifs **grave**, **sérieux** et **méchant** ; « **trop** » a donc une fonction d'épithète incidente au complément d'objet direct « qu' » mis pour « vérité ». Comme le veut la règle, l'épithète liée au pronom (relatif) « que » est introduite par la préposition « de ». Voyons, à titre d'exemple, la formule célèbre de Hegel « **Rien de grand ne s'est jamais accompli dans le monde sans passion** » (2008 : 56) où l'épithète « **grand** » est lié au pronom indéfini « **rien** » par la préposition « **de** ».

- *Trois kilos de sucre (ne) sont (pas) de trop / (in)suffisants / (in)utiles / superflus pour le gâteau que je veux faire*

Ici, « trop » s'emploie pour exclure une mesure d'excès (de trop) relativement à une réalité. Cette relation est établie par la préposition « pour ». Avec la négation, on parlerait d'inclusion de la mesure d'excès :

- *Trois kilos de sucre ne sont pas de trop/insuffisants/inutiles/superflus pour le gâteau que je veux faire*

Le morphème « trop » semble fonctionner comme un adjectif dans la locution « de trop » qu'on peut remplacer par un adjectif qualificatif. Dans une approche distributionnelle,

« de trop » fait fonction d'**épithète au même titre que ces adjectifs qualificatifs**.

b) « Trop », mesure de l'excès incident à un SN complément

Le SN auquel s'applique le niveau d'excès est relié à « trop » par la préposition « en » pour exprimer un degré d'excès. Contrairement au cas précédent (Voir 1)), les deux termes sont conjoints.

- Vous avez reçu dix francs ***en trop/ en plus/ en moins*** ;

La mesure de l'excès est déjà exprimée par la valeur monétaire du SN « dix francs » tant et si bien que la locution « en trop » comme « en plus » ou « en moins » apparaissent sur le plan prosodique un renfort intonatif de la quantité indiquée à la chute de l'énoncé. Au niveau énonciatif, l'intensité adverbiale est interprétable comme l'attitude du locuteur vis-à-vis de la quantité exprimée « *dix francs* ». Aussi peut-on dire que la mesure de l'excès est subjective et dépend de l'appréciation du sujet parlant. L'emploi de « trop » peut convoquer également la situation d'énonciation dans un registre de discours particulier.

c) « Trop », mesure de l'excès incident à la situation d'énonciation

La valeur quantitative traditionnelle de l'adverbe « trop » est remarquable dans le discours oral avec l'énoncé « Trop, c'est trop ! ». Bien des pertinences trahissent l'identité des marques, par homophonie et homographie, observables à première vue.

Sur le plan grammatical, la construction de l'énoncé permet de formuler l'hypothèse que la structuration des syntagmes obéit à une emphatisation. Dès lors, l'appartenance de « trop » à la catégorie des adverbes ne semble pas acceptable.

En effet, on relève que la structuration de l'énoncé évoque les phénomènes d'éjection et de la pause intonation à l'oral. A l'écrit, l'emphase se confirme par une extraposition de l'adverbe « trop » avec reprise par le démonstratif « c' » dans le prédicat verbal « c'est trop ». Cette thématisation du monosyllabique

« trop » pose le problème de son analyse en tant qu'adverbe et de sa recatégorisation comme nominal.

L'étude de « trop » permet de suivre l'incorporation progressive d'un substantif dans la catégorie des adverbes et des déterminants mais en relation avec d'autres unités. Le morphème « trop » en devient un marqueur grammatical dont l'analyse dévoile deux sous-classes : « trop » comme quantifieur qui exprime un excès associé seulement au mot auquel il se rapporte dans le contexte ; auquel cas il est quantifieur contextuel, intrinsèque. Et « trop », comme quantifieur, dépend d'un facteur du contexte d'énonciation, en l'occurrence le locuteur. On peut en déduire que c'est un quantifieur contextuel, extrinsèque. Il n'empêche de relever, par rapport à l'usage de la langue pour décrire les faits, d'autres subtilités de l'emploi de l'adverbe « trop ».

II. La pragmaticalisation de « Trop »

La pragmaticalisation de « Trop » relève de l'hypothèse descriptiviste, selon laquelle "comprendre un énoncé, c'est comprendre les raisons de son énonciation" (Reboul et Moeschler 1994: 30, 31). Ainsi, l'acte de langage impliqué dans la production de l'énoncé peut être révélé par des outils linguistiques tels que l'adverbe « trop ». En effet, les emplois de « trop » présentés en amont sont susceptibles de rendre compte du fonctionnement de la langue dans les relations entre interlocuteurs, d'une part, et dans la situation de communication d'autre part.

Dans l'usage, la locution adverbiale « de trop » avec la négation peut servir dans un discours où l'on fait référence à un degré d'excès, somme toute, relatif (pour). A la suite de Buchi dans son analyse de « toujours »⁴, on parlera de valeur scalaire dans l'exemple :

- Trois kilos de sucre ne sont pas **de trop** pour le gâteau que je veux faire
- Cette valeur peut être rendue par « c'est largement/nettement suffisant ». Quand cet énoncé n'est pas nié, la formule « de trop » prend une valeur axiologique en

⁴ Buchi Eva, *sur la trace de la pragmaticalisation de l'adverbe toujours*, Université de Nancy, UMR CNRS, France. Consulté le 20 mai 2014.

ce sens que la mesure de l'excès est en étroite dépendance avec les arguments mobilisés par le locuteur pour faire évaluer un objet :

- *Trois kilos de sucre sont **de trop** pour le gâteau que je veux faire*

Dès lors, le sens traditionnel de l'excès tombe sous le coup de la valeur imposée par la situation de discours. On retrouve cette pragmatisation de « trop » dans la langue soutenue :

- *Vous n'êtes point de trop*

pour dire que votre présence n'est point gênante et que, partant, vous êtes le bienvenu.

Dans l'usage familier illustré par « trop, c'est trop », l'accent est mis sur « trop » pour exprimer un ras-le-bol et même un avertissement. L'unité « trop » ne prend de sens, ici, que par rapport à l'instance d'énonciation.

La valeur primitive de « trop » dans l'expression « *c'est trop* » ne résiste pas non plus à l'usage qui en fait une réponse à un compliment, qui en fait un remerciement pour un cadeau :

- *[Je lui faisais des dons; mais avec modestie
Il me voulait toujours en rendre une partie.]*
- ***"C'est trop, me disait-il, c'est trop de la moitié;
Je ne mérite pas de vous faire pitié"***

(Molière, *Tartufe*, I, 5)

Par ailleurs, la mesure de l'excès dans la locution « en trop » est analysable comme l'expression d'une intensité sur laquelle porte la prédication :

- *vous avez reçu dix francs **en trop***

Ici, c'est l'excès qui signifie et non pas la valeur monétaire (dix francs). On peut lui accorder une valeur d'ostension ou d'intensité. Du point de vue de l'allocataire, il doit comprendre que le remboursement du trop-perçu est ainsi exigé avec subtilité.

On reprend l'énoncé « *tu bavardes trop* », où « trop » modifie le sens du verbe, sous l'angle du locuteur, avec tout son état psychologique (besoin de quiétude, énervement, etc.). L'énoncé « *tu bavardes trop* » prend un autre sens dans la mesure où la réaction du sujet parlant va imposer un environnement nouveau (par exemple, le silence). Dans ce cas, la propagation du sens de l'adverbe ne se limite plus au verbe dans l'énoncé ; elle s'étend au contexte qui peut revêtir deux éventualités :

- l'interlocuteur se tait ou baisse la voix ;
- l'interlocuteur n'obéit pas et continue d'importuner par le flot de paroles.

Dans le premier cas, il est observable que le langage impose le retour au calme. Dans le second cas, même si le silence ne s'obtient pas, il faut s'attendre, de la part de l'allocataire, soit à une variation quelconque de la prosodie qui va influencer l'atmosphère ambiante, soit à un éloignement pour se mettre hors de portée de nuire.

En outre, l'énoncé apparemment constatif, relevant d'une énonciation unique, peut impliquer des interprétations multiples. Le contenu informationnel du discours n'est pas seulement fait pour décrire le réel mais, aussi, pour ordonner le silence ou le changement de l'objet du discours. Dans ces conditions, la force illocutoire s'en retrouve complexe du fait du phénomène de l'inférence. En effet, outre le silence que le locuteur peut chercher à imposer, il faut noter que ce peut être également une question fâcheuse, un lièvre qu'il ne faut pas lever. On peut déduire que « *tu parles trop* » est une incitation à la discréetion, à la retenue... pour rester dans le cadre strict de la confidence.

Conclusion

L'unité « trop » a subi une mutation de la catégorie du nom à celle de l'adverbe. Sa grammaticalisation progressive lui donne la fonction de modifieur attenant aux classes grammaticales du verbe, de l'adjectif et de l'adverbe. De façon pragmatique, cet adverbe ne prend de valeur que dans l'acte de parole et se

définit par rapport à l'actualité du locuteur. En cela il équivaut à un déictique pour autant certains emplois correspondent à une indexicalisation de l'objet. Ainsi, du marqueur quantitatif, « trop » devient discursif pour justifier Une instabilité sémiotique des marques.

Bibliographie

- Kerbrat-Orecchioni (Catherine), (2002) : *L'énonciation*, Paris, Armand Colin
- Bambeck (1959), *Lateinisch –Romanische Wortstudien*, Wisbaden, F. Steiner, 1959 ; VII + 142 s.in-°8
- Ducrot (Oswald) (1984) : *Le dire et le dit*, Paris, Editions de Minuit
- Ducrot (Oswald) (1995 : 605)
- Grevisse (Maurice) (1980) : *Le Bon usage*, Paris, Duculot
- Gross (Maurice), (1977) : *Grammaire transformationnelle du français, syntaxe du nom*, Paris, Larousse université
- Morel (M.-A.) (1992): L'opposition thème-rhème dans la structuration des dialogues oraux, *Journal of French Language Studies*, Vol. 2 n°1
- Morel (M.-A.), Danon-Boileau (Laurent) (dir.) (1990) : *La deixis*, colloque en Sorbonne 8-9 juin 1990, Paris : PUF
- Oswald Ducrot (1995 Rééd. En poche 1997, 2002,), *Nouveau Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, Paris, Editions du Seuil
- Reboul (Anne), Moeschler (Jacques) (1994) : *Dictionnaire encyclopédique de pragmatique*, Paris : PUF